

## Opposition au pouvoir ecclésiastique dans le conte franco-ontarien

Pierre Karch

*(Université York)*

Toute opposition au régime est motivée moins par l'ambition des uns que par l'abus que font du pouvoir les gens en place et, comme il n'y a pas de pouvoir sans abus, il y a toujours une opposition au pouvoir établi, quel qu'il soit. C'est ce qui explique, en partie du moins, l'existence, dans les pays civilisés, de deux traditions parallèles. La première est la tradition officielle qui bénéficie de l'écriture, des institutions et de la vénération que confère l'argent. C'est celle qui, comme l'attestent les documents, ne tient compte que du pouvoir qui se trouve, depuis le début de notre histoire, entre les mains des hommes, laïcs et religieux, qui s'appuient les uns sur les autres comme les deux versants d'une même montagne. La seconde est la tradition populaire, orale, par conséquent non documentée, qui est l'affaire du peuple, hommes et femmes, que le pouvoir traite en enfant, exigeant de lui, au nom de l'ordre — le sien — silence et obéissance aveugle.

J'ai déjà dit ailleurs,<sup>1</sup> que les contes folkloriques ont une valeur cathartique:

ils tiennent compte de la lutte des classes, rassurent le peuple en lui disant qu'il est supérieur au roi qui représente la classe dirigeante qui le domine et l'exploite, l'incitent à la révolte et même à la révolution en multipliant les exemples de rois détrônés, exécutés, remplacés par des va-nu-pieds qui saisissent le pouvoir, et permettent aux petites gens d'exprimer leurs frustrations, leurs désirs et leurs rêves le temps que dure le récit (p. 143).

En s'attaquant au pouvoir laïc, les contes franco-ontariens, réunis dans les seize premiers volumes des *Vieux m'ont conté* auxquels j'ajoute *Le Petit cheval vert*,<sup>2</sup> s'en prennent également au pouvoir religieux qui lui fait pendant et tentent de l'abolir en principe et de fait, soit en le saisissant, ce qui a pour résultat d'éliminer l'encombrante administration de l'Église, soit en le singeant avec succès, ce qui le rend redondant et en démontre, par voie de conséquence, la futilité et l'inutilité. Ceci touche tous les domaines de nos relations avec les vivants, les morts et les puissances du Bien et du Mal, car ce qui importe, dans les contes populaires qui composent notre corpus, c'est de réussir à créer un nouvel ordre, condition indispensable au bonheur, transitoire ou éternel, que le conteur considère comme étant le droit de quiconque y travaille et non pas comme une grâce qu'accordent les autorités reconnues, selon leur bon vouloir qui peut être caprice ou acte de charité, ce qui est, dans un cas comme dans l'autre, une insulte à l'homme libre.

L'homme libre est celui qui, sur terre, trace son propre sentier, tel un bateau qui sillonne les mers comme s'il était le premier et devait être le dernier à passer par là. Comme pareil homme ne saurait être celui d'aujourd'hui, c'est à une époque bien lointaine qu'il faut remonter pour en trouver l'exemple:

A cette époque, lit-on dans le *Pari entre un cordonnier et sa femme*, les cérémonies du mariage étaient simplifiées. De nos jours, il faut s'y prendre plusieurs mois à l'avance avant de pouvoir se marier. Du temps de Joséphine et Joson, c'était beaucoup plus simple. Il suffisait aux futurs mariés de se procurer trois tiges de sarrasin et de les disposer en forme de croix. Ensuite, les deux promis devaient faire trois fois la culbute, et le mariage était scellé. Le diable lui-même n'aurait pas réussi à rompre une telle union. Il y avait, tout près, un champ de sarrasin. C'est ainsi que Joson et Joséphine purent se marier sur place.<sup>3</sup>

Ce qu'il faut noter ici, ce sont les oppositions explicites ou implicites, groupées autour des deux temps: «à cette époque» et «de nos jours.» Autrefois, «c'était beaucoup plus simple;» aujourd'hui, «il faut s'y prendre plusieurs mois à l'avance.» Autrefois, c'était plus naturel: «il suffisait aux futurs mariés de se procurer trois tiges de sarrasin et de les disposer en forme de croix,» et le sarrasin «il y en avait, tout près.» Pour ce qui est de la croix, rappelons qu'elle apparaît dès l'aube des hommes et qu'elle signifie, dans le cas présent, l'union de deux vies qui se croisent sans idée de supplice, symbole chrétien qu'on lui donne le plus souvent de nos jours. Aujourd'hui, «les cérémonies du mariage» sont trop compliquées pour que le conteur entre dans les détails. Autrefois enfin, «les deux promis devaient faire trois fois la culbute, et le mariage était scellé,» «culbuter» prenant, dans ce contexte, le sens particulier qu'on lui connaît. Aujourd'hui, où l'on vit sous le joug de lois qui viennent de partout sauf du coeur, il faut au contraire, pour faire un mariage en blanc, soupirer à distance. Le mariage étant le seul sacrement imposé par les autorités pour réglementer nos rapports avec les autres sur terre, c'est le seul dont le conteur fait le procès, en lui opposant la loi naturelle qui l'emporte, parce que plus ancienne, plus logique et nettement plus commode.

Nos liens avec les défunts ainsi que nos rapports avec les puissances du Bien et du Mal étant plus mystérieux et représentant, pour cette raison même plus de menaces et de dangers que toute relation interpersonnelle — le mariage compris — on comprend qu'ils fassent davantage l'objet d'une ré-écriture des codes qui les régissent au sein de la communauté catholique à laquelle appartiennent les conteurs de notre corpus qui doivent forcément tenir compte de la pensée chrétienne telle que Rome la transmet. Mais la connaissance qu'ils en ont est plutôt sommaire: il y a la vie temporelle et il y a, après la mort, la vie éternelle, la structure politico-religieuse d'ici-bas préfigurant celle de l'au-delà avec ses figures d'autorité, bonne (Dieu) ou mauvaise (Satan) qui règnent de façon absolue, chacune dans son royaume (le Ciel ou l'Enfer) défini, limité, aux frontières bien gardées. C'est du moins le message que renferme et que propage l'iconographie religieuse populaire avec ses Christ-Roi, ses couronnements de la Vierge, ses saints majeurs, ses saints mineurs et ses théories d'anges de toute espèce qui calque ce qui peut se voir dans les cours d'Europe dont chaque famille royale a fourni au moins un

saint qui justifie la pérennité du régime et le maintien de la dynastie. Le peuple, ayant sur terre aucune place parmi les courtisans, a toute raison de s'inquiéter de la réception qu'on lui réserve au jour du jugement dernier. En attendant, il se donne, dans ses contes, les rôles qu'on ne lui accorde pas dans la réalité. Pour rendre vraisemblable cette usurpation fictive du pouvoir, le conteur minimise la puissance du Malin, en faisant du Prince des ténèbres un sorcier ou un simple magicien.

Dans *Le Petit cheval vert*, par exemple, le diable peut se transformer comme Protée, gardien des troupeaux de Poséidon qui lui avait fait le don de changer de formes à volonté. Mais alors que le dieu marin à buste d'homme terminé en queue de poisson se métamorphose pour échapper à ses poursuivants, le diable, dans le conte que nous a transmis Ida Brunelle, se met «en autre chose» pour mieux poursuivre le héros. Le pouvoir qu'il exerce sur son apparence physique, il peut également s'en servir pour emmorphoser ses victimes: le prince devient un petit cheval vert comme la princesse du conte *Le Bélier et la moutonne* est transformée en brebis, délivrée, à la fin, par Jean qui «saisit le chapelet du coffre et le lance dans le cou de la brebis» (t. 6, p. 137). Sorcier ou magicien, le diable est un adversaire puissant, mais, comme on peut voir, non pas invincible ni même immortel, parce qu'on le considère, avant tout, comme un trompeur qui joue sur les apparences. C'est cette position rassurante qui fait le mieux voir la différence entre l'univers du conte, où le diable est un être contre lequel l'homme ne peut rien sans l'aide de Dieu qui opère par l'entremise de ses serviteurs attitrés. Dans ces conditions, pas besoin, dans l'univers du conte folklorique, d'avoir directement recours à l'Église qui possède, comme l'on sait, les recettes (les rites de l'exorcisme; la bénédiction des maisons, de la mer et de la terre; les sept sacrements; les prières, litanies, pratiques religieuses et dévotions de toutes sortes) et la panoplie nécessaire (eau bénite, cierges bénits, huile sacrée ou saint chrême, présence réelle du Christ dans l'hostie ...) pour combattre le diable et ses suppôts. Il suffit, au héros, d'avoir reçu d'un prêtre l'arme efficace pour déjouer le Malin qui se laisse prendre au jeu:

Le diable se penche vers la carte; Richard attrape rapidement son étole dans sa poche, et la

place autour du cou du diable... qui se met à crier et à se lamenter: Lâche-moi, Richard, tu me fais mal! Tu me brûles ... Ah! lâche-moi, lâche-moi, je t'en prie!

—Je te lâcherai, si tu me promets de quitter cette maison et le pays entier, et de n'y jamais revenir. Tu entends! Il faut que la lumière du jour réapparaisse dans cette ville et que les gens n'entendent plus parler de toi!

—Lâche-moi, lâche-moi! Je vais m'en aller. Tu me fais tellement mal que je ne reviendrai plus jamais!

—C'est tout ce que je désire: va-t'en et ne reviens plus!

Le diable disparut subitement; Richard s'étendit sur le lit et s'endormit (*Richard-Sans-Peur*, t. 2, p. 183-184).

Même situation dans le *Bedeau* (t. 6, p. 226) et, avec variantes, dans *Ti-Jean-sans-peur* (t. 6, p. 300).

Ce qui me paraît plus significatif, c'est que le héros du conte a parfois recours, comme dans *Le Petit cheval vert*, à une bonne sorcière plutôt qu'à un prêtre, substitution du personnage donateur qui ne peut venir que d'un esprit révolutionnaire qui renverse complètement l'ordre des valeurs: de masculin à féminin, de prêtre à fée. Dans la réalité, cette fée aurait été vue, par l'Inquisition, comme une sorcière et aurait été brûlée vive sur la place du marché, pour décourager toute tentative de cette espèce qui servait à diminuer l'importance du clergé, en accordant à n'importe qui — même à une femme! — le pouvoir de maîtriser le diable. Le conte rétablit les sorcières telles que le peuple, qui les fréquentait, les voyait, c'est-à-dire comme femmes savantes, herboristes pour la plupart, ayant acquis un certain savoir qui les mettait au niveau des médecins et des prêtres. Leur reconnaître ce savoir aurait été mettre la structure

politico-religieuse du Moyen Age en danger. Et c'est justement ce que fait ce conte.

A partir du moment où le prêtre ne figure plus au tableau, tout est permis et tout, par conséquent, devient possible. C'est alors que peut entrer en scène le héros laïc, jeune, pur, courageux et foncièrement bon, ce qui n'exclut pas, chez lui, la cruauté et la fourberie de bon aloi, celles qui s'exercent contre le diable. Ses armes sont communes, à la portée de tous, mais dotées de pouvoirs magiques tout aussi efficaces que les remèdes qui composent la «pharmacie» que l'Église met à la disposition des seuls prêtres. Là, par exemple, où un prêtre utiliserait le saint chrême ou les saintes huiles avec parcimonie, le héros de quantité de contes<sup>4</sup> prend de la graisse et en fait un usage généreux. Ailleurs,<sup>5</sup> c'est un liquide quelconque qui lui redonne vie ou la sueur d'un cheval qui le protège miraculeusement des brûlures.<sup>6</sup>

Ces remèdes efficaces sur terre le seront tout autant dans l'au-delà car, comme on l'a déjà dit, cette vie avec ses prisons qui constituent la face sordide de l'appareil judiciaire, ne fait que préfigurer l'autre avec le diable et son Enfer que le peuple, à qui il faut du tangible, situe sur le globe terrestre, quelque part sous terre, et se représente comme étant une salle de torture au coeur d'un pénitencier. Si le Christ a remis les clefs du paradis à saint Pierre, rien n'empêche le diable de confier les siennes à Edouard, le héros du *Petit cheval vert* qui, au cours d'une scène qui parodie la descente du Christ aux enfers et le sacrement de l'Extrême-Onction, graisse de la tête aux pieds les damnées qui, ainsi purifiés, sortent de l'Enfer, à jamais reconnaissants.

Mais dans la pratique religieuse, l'Extrême-Onction n'est administrée qu'aux vivants. Les morts ne peuvent donc en tirer profit: s'ils sont damnés, ils le sont pour l'éternité. Dans l'univers du conte, les positions n'étant pas aussi claires, le conteur peut se montrer plus tolérant et laisser entendre qu'on peut sauver les damnés. S'il en est ainsi, c'est que, dans la mentalité populaire, le diable est avant tout un joueur de tours, constamment à la chasse aux âmes qu'il a trompées et dont il peuple son enfer, véritable salle de trophées. Or il arrive qu'un tricheur gagne, mais il serait immoral qu'il gagne tout le temps. Il faut donc qu'il finisse par perdre. C'est ainsi que le peuple, dans l'univers du conte qui est le seul qu'il puisse

modifier selon sa volonté, rétablit la justice, à sa façon, c'est-à-dire en s'accordant le salut sans condition.

Or l'Église enseigne qu'en dehors d'un acte de contrition parfaite, il n'y a pas de chance de salut pour les hommes morts sans confession. Mais qu'est-ce qu'un acte de contrition parfaite? Le peuple n'arrive pas à le comprendre très bien d'autant plus que l'Église ne réussit pas à lui en fournir une explication claire et satisfaisante. Cela lui paraît d'autant moins nécessaire que l'Église préférerait que, pour son salut, on s'en remette à elle qui détient les clefs du paradis.

Le peuple, subjugué par l'Église, méprisé par la hiérarchie ecclésiastique, humilié par des pratiques religieuses qui le dévalorisent en le plaçant toujours à genoux devant le prêtre debout à l'autel ou assis au confessionnal, voit sans doute dans tout cela autant d'exemples d'abus de pouvoir que le poussent à repenser les choses autrement, à construire un univers où l'on peut se mesurer au diable, le détruire même comme le fait Edouard dans *Le Petit cheval vert*, s'échapper de l'enfer et obtenir son salut sans l'aide du clergé ou de l'Église. C'est dire, de façon tout à fait paradoxale, que c'est dans ces contes pour enfants, qui lui apprennent à se suffire à lui-même, que le peuple se montre le plus adulte.

### Notes

<sup>1</sup>«Une lecture rassurante: *Les Vieux m'ont conté*,» *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, t. 12: *Frontières*, éd. de l'Université d'Ottawa (été-automne 1986), pp. 141-150.

<sup>2</sup>*Le Petit cheval vert* présenté par Mariel et Pierre Karch, dans la *Revue de l'Université Laurentienne*, vol. VIII, no 1: *Folklore et tradition orale au Canada* (février 1976), pp. 139-147.

<sup>3</sup>Germain Lemieux, *Les Vieux m'ont conté*, t. 2, p. 94. Toutes les citations des *Vieux m'ont conté* sont tirées de la première édition

publiée chez Bellarmin de 1973 à 1985. C'est à elle que renvoient les chiffres entre parenthèses dans notre texte.

<sup>4</sup>*Guillaume-sans-peur*, t. 3, p. 79; *Les Trois poils d'or au nez du serpent*, t. 3, p. 127; *Ti-Jean poilu*, t. 6, p. 350; *Le Petit poisson d'or*, t. 10, p. 271.

<sup>5</sup>*Le Petit cheval vert*, t. 12, pp. 160-161; *Ti-Jean délivre une princesse*, t. 13, p. 200.

<sup>6</sup>*Le Petit cheval vert*, t. 14, p. 153.